ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH
STATISTIQUES

L'insertion à 6 mois des lycéens sortant en 2019 et 2020 d'une formation professionnalisante dans l'académie de Nantes

Numéro 37
Décembre 2021

Parmi les lycéens ligériens inscrits en 2018/2019 ou en 2019/2020 en dernière année d'études professionnelles, de niveau CAP à BTS, 47 % sont toujours en formation à la rentrée suivante. 48 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié six mois après leur sortie. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle.

Mélanie BESNARD

SEPP
Service de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives «scolarité» (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données «emploi» afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2018 et 2019, ont été diffusés début 2021.

Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2018/2019 ou en 2019/2020 en dernière année d'un cycle professionnel, 47 % (+ 4 points par rapport à la cohorte précédente inscrite en 2017-2018 et 2018/2019) sont toujours en formation l'année scolaire suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau. C'est le cas d'un élève sur deux de niveau CAP ou baccalauréat professionnel. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre (36 %) (figure 1a). L'écart de poursuite d'études selon le sexe se réduit par rapport à la cohorte précédente : + 1,6 point pour les garçons pour cette cohorte contre + 3,5 points pour la cohorte précédente.

48 % des lycéens professionnels en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études.

Dans l'académie de Nantes, six mois après leur sortie du système scolaire, 48 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié en janvier (+ 9 points par rapport au résultat national et - 3 points par rapport à la cohorte précédente au niveau académique ainsi qu'au niveau national). Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de sa formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 29 % (+ 7 points par rapport au résultat national) des élèves ligériens sortant d'un CAP sont en emploi, contre 43 % (+ 9 points par rapport au résultat national) de ceux sortant d'un bac professionnel et 60 % (+ 8 points par rapport au résultat national) pour les sortants d'un BTS.
Parmi les élèves suivant une formation de niveau 4, 1 % ont un autre diplôme que le Bac (Mention Complémentaire niveau 4), leur taux d'emploi s'élève à 50 %. Parmi ceux suivant une formation de niveau 3, 7 % ont un autre diplôme que le CAP (Mention Complémentaire niveau 5), leur taux d'emploi s'élève à 52 %. Ces sortants représentent 3 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année. Ils ne sont pas inclus dans la suite de cette étude (figure 1b).

Comme l'année dernière, la Sarthe se distingue des autres départements de l'académie avec 51 % (+ 4 points par rapport au résultat de l'académie) des lycéens sortis d'une dernière année d'études professionnelles qui sont toujours en formation l'année suivante et 42 % (- 6 points par rapport au résultat de l'académie) des lycéens qui sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire (figure 1c).

1a - Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et taux d'emploi à 6 mois selon la classe de sortie

	Toujours en formation[1] (%)	Taux d'emploi des sortants[2] (%)
CAP	51	29
Bac pro	54	43
BTS	36	60
Ensemble	**47***	**48**
National	*47*	*39*

** MC4 et MC5 incluses*

Champ : Inscrits en 2018/2019 et en 2019/2020 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortant en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : Dares, Depp, InserJeunes

[1]**Taux d'élèves toujours en formation :** ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

[2]**Taux d'emploi :** ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à 6 mois et l'effectif de sortants (hors élèves toujours en formation).

A noter : Le champ du taux d'élèves toujours en formation est différent de celui du taux d'emploi. Le premier concerne tous les élèves en dernière année de formation alors que le second ne concerne que les élèves qui ne sont plus en formation. Ces deux taux ne peuvent donc pas s'additionner.

1b - Taux d'emploi à 6 mois selon la classe de sortie (niveaux 3 et 4)

		Taux d'emploi[2] (%)
Niveau 3	MC5 (7%)	52
	CAP (93%)	29
	Ensemble	**31**
Niveau 4	MC4 (1%)	50
	Bac pro (99%)	43
	Ensemble	**43**

1c - Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et taux d'emploi à 6 mois par département

	Toujours en formation[1] (%)	Taux d'emploi des sortants[2] (%)
Loire-Atlantique	46*	51
Maine-et-Loire	44*	48
Mayenne	46*	50
Sarthe	51*	42
Vendée	48*	48
Ensemble	**47***	**48**

** Mention complémentaire de niveau 4 et mention complémentaire de niveau 3 incluses*

Champ : Inscrits en 2018/2019 et en 2019/2020 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortant en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 86 % des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet d'obtenir un emploi plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 50 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 41 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est plus net pour les sortants d'un CAP (31 % contre 20 %) que pour ceux sortant d'un bac professionnel (45 % contre 39 %) ou d'un BTS (61 % contre 55 %) (figure 2a). On peut noter que dans le département de la Mayenne, l'avantage est plus important (+ 12 points pour les diplômés) alors que dans le département de la Vendée l'écart est plus réduit (+ 4 points pour les diplômés) (figure 2b).

2a - Taux d'emploi à six mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi (%)
CAP	Oui (83%)	31
	Non (17%)	20
Bac pro	Oui (84%)	45
	Non (16%)	39
BTS	Oui (90%)	61
	Non (10%)	55
Ensemble	**Oui (86%)**	**50**
	Non (14%)	**41**

2b - Taux d'emploi à six mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi (%)
Loire-Atlantique	Oui (88%)	52
	Non (12%)	43
Maine-et-Loire	Oui (85%)	50
	Non (15%)	41
Mayenne	Oui (84%)	52
	Non (16%)	40
Sarthe	Oui (82%)	45
	Non (18%)	34
Vendée	Oui (90%)	49
	Non (10%)	45
Ensemble	**Oui (86%)**	**50**
	Non (14%)	**41**

Note : *L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 3 % des lycéens professionnels ligériens, exclus du champ pour cette figure.*

Champ : Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité.

Six mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes ligériens dont le représentant légal est agriculteur exploitant (seulement 1 % des sortants) est supérieur à celui de l'ensemble : 56 % contre 48 % pour l'ensemble (figure 3).

C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (53%) ou profession intermédiaire (51 %). À l'inverse, pour les 13 % de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 39 % ont trouvé un emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rendent plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes.

3 - Taux d'emploi à six mois selon la PCS du représentant légal (en %)

	Taux d'emploi (%)
Agriculteurs exploitants (1%)	56
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6%)	53
Professions Intermédiaires (13%)	51
Ouvriers (19%)	50
Employés (29%)	50
Cadres et professions intellectuelles supérieures (9%)	50
Non renseigné (9%)	46
Retraités (1%)	44
Autres personnes sans activité professionnelle (13%)	39
Ensemble	**48**

Note : *Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.*

Champ : Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim.

L'emploi à durée indéterminée n'est pas la norme pour le premier emploi des jeunes ligériens sortant de voie professionnelle. Il ne concerne qu'un tiers des lycéens en situation de travail, quel que soit le niveau de diplôme. La majorité de ces ex-lycéens sont en emploi temporaire : 34 % en contrat à durée déterminée, 19 % en intérim, 12 % en contrat de professionnalisation et 2 % sur d'autres types de contrat. L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons, tandis que les filles sont plus souvent en CDD classique (figure 4). Les garçons sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (84 %). Or, au sein de ce secteur les contrats temporaires prennent la forme d'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans les services (61 %) qui recourent plutôt aux CDD pour leurs contrats temporaires. Les jeunes qui ont poursuivi par un contrat de professionnalisation après leur formation initiale, sont plus souvent représentés dans les formations de niveau supérieur : 14 % pour les sortants de BTS contre 8 % en CAP et 10 % en bac professionnel. Par ailleurs, 5 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il peut s'agir de très courtes missions successives ou d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, un seul contrat par jeune a été retenu, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

4 - Répartition des types de contrats selon le genre (en %)

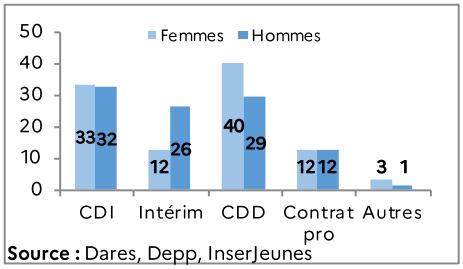

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Champ : Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi six mois après la fin des études.

Un jeune sur cinq travaille à temps partiel.

Comme la précédente cohorte, lorsqu'ils sont en emploi, 20% des jeunes ligériens travaillent à temps partiel (- 6 points par rapport au résultat national) mais cela concerne plus fréquemment les jeunes femmes (29 % contre 13 % des jeunes hommes). La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel, respectivement 37 % et 40 % des filles en emploi sont à temps partiel, contre 17 % et 15 % des garçons. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent : il concerne 21 % des anciennes lycéennes et 10 % des anciens lycéens (figure 5).

5 - Répartition des temps de travail parmi les lycéens en emploi salarié au mois de janvier par classe de sortie, selon le genre (en %)

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
CAP	63	37	83	17	76	24
Bac pro	60	40	85	15	74	26
BTS	79	21	90	10	84	16
Ensemble	**71**	**29**	**87**	**13**	**80**	**20**
National	*65*	*36*	*82*	*18*	*74*	*26*

Champ : Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Une meilleure insertion professionnelle pour les garçons.

Dans l'ensemble, les garçons s'insèrent mieux dans le monde du travail que les filles. Au niveau CAP, ils ont un taux d'emploi, six mois après leur sortie du système scolaire, de 32 % et les filles 25 % (7 points de différence) ; l'écart se creuse par rapport à la cohorte précédente. Au niveau bac professionnel, l'écart se réduit légèrement par rapport à la cohorte précédente (47 % pour les garçons, 40 % pour les filles). Au niveau BTS, l'écart est nul avec un taux d'emploi à 60 % pour les garçons et les filles (figure 6a). Les taux d'emploi globaux sont similaires d'un secteur à l'autre : 47 % pour les sortants de formation relevant de la production et 49 % pour les services. L'écart est plus marqué pour le département du Maine-et-Loire (45 % pour la production contre 50 % pour les services). 40 % des filles à l'issue d'une formation du secteur de la production sont en emploi contre 48 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus, et 48 % des filles à l'issue d'une formation du secteur des services sont en emploi contre 51 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus (figure 6b).

6a - Taux d'emploi au mois de janvier par classe de sortie selon le genre (en %)

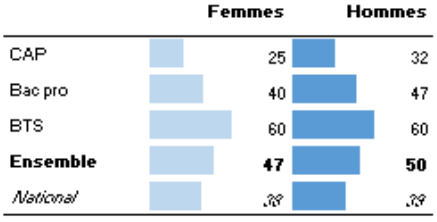

Champ : Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

6b - Taux d'emploi au mois de janvier par secteur de formation, selon le genre et la classe de sortie (en %)

	Production			Services		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CAP	22	31	30	25	33	28
Bac pro	40	48	47	40	45	42
BTS	55	61	60	60	59	60
Loire-Atlantique	38	51	49	51	52	51
Maine-et-Loire	44	45	45	50	50	50
Mayenne	36	55	53	47	51	49
Sarthe	32	40	40	42	48	44
Vendée	44	50	49	45	52	48
Ensemble	**40**	**48**	**47**	**48**	**51**	**49**
National	*37*	*39*	*38*	*39*	*40*	*39*

Source : Dares, Depp, InserJeunes
Champ : Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.

Une bonne insertion en «Coiffure esthétique»

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités «Transport, manutention, magasinage» et «Coiffure esthétique» offrent la meilleure insertion sur le marché du travail avec respectivement 61 % et 63 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois et qui concernent environ 5 % des sortants.

C'est aussi le cas, en particulier, pour le bac professionnel «conducteur transport routier marchandises», avec 80 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois.
Certains diplômes et notamment de la santé, comme le BTS en 3 ans «prothésiste-orthésiste» ou en 2 ans «opticien-lunetier», sont parmi les meilleurs du point de vue de l'insertion : ils mènent à l'emploi respectivement 88 % et 94 % des ex-lycéens.
Les BTS en 2 ans des formations «assurance» et «maintenance des véhicules option a voitures particulières» ont également de très bon taux d'emploi (respectivement 79 % et 77 %).
Au contraire, l'insertion est la plus faible pour les spécialités « Alimentation et agroalimentaire transformation» (37 %) et «Services aux personnes (santé, social)» (39 %).
Les formations « commerce-vente » prédominent en regroupant pratiquement un sortant sur quatre. Excepté pour les sortants d'un CAP, elles offrent une meilleure insertion que la moyenne (figure 7).
Par rapport à la cohorte précédente, les spécialités « Alimentation et agroalimentaire transformation» et « Matériaux souples » sont celles qui connaissent la plus grosse baisse de taux d'emploi avec respectivement : - 6 points et - 8 points.

7 - Taux d'emploi au 1er janvier selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et le poids des spécialités (en %)

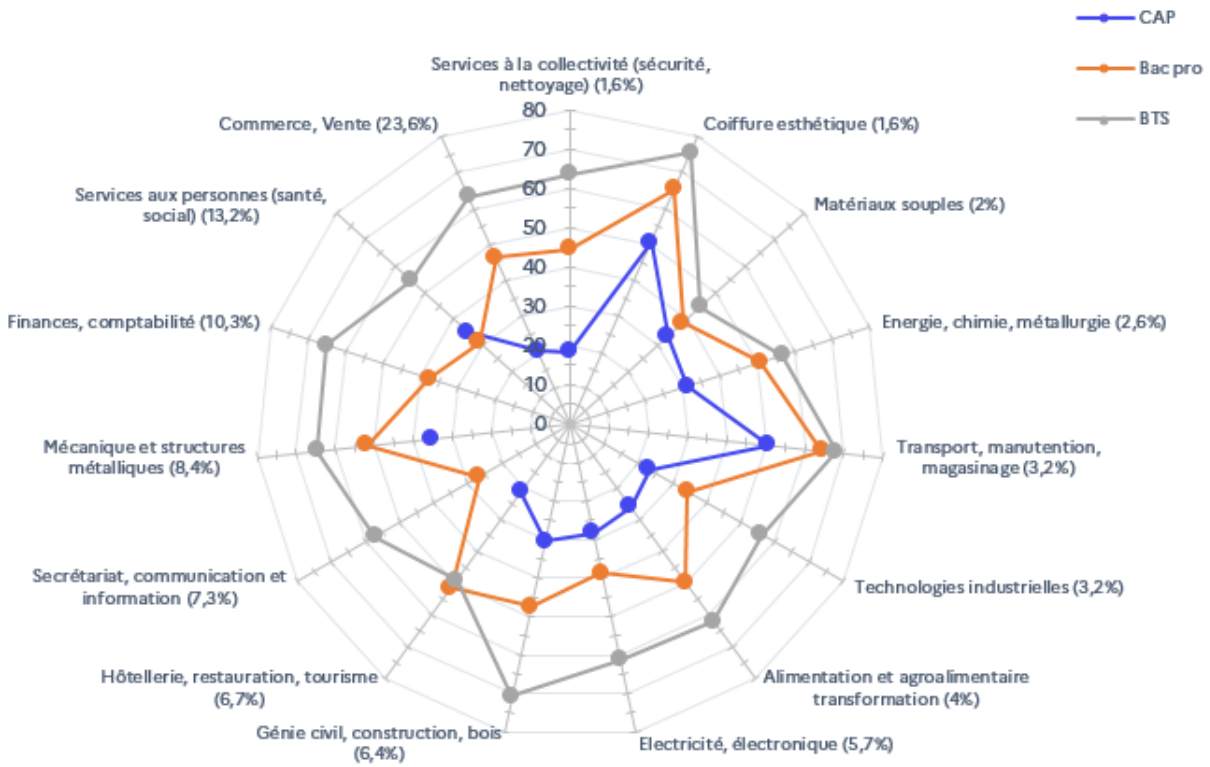

Note : *Il n'existe pas de CAP «Finances, comptabilité». Les effectifs en CAP «Secrétariat, communication et information» sont trop faibles pour être affichés. Le domaine de l'«Agriculture» a également été exclu de la figure.*

Champ : Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études.
Source : Dares, Depp, InserJeunes

Bibliographie :

DEPP - Note d'information n°21.42, décembre 2021

Directeur de la publication : William MAROIS

Rectorat de Nantes
SEPP
Site Marguerite
02 40 37 37 37
8 rue du général Margueritte
Nantes
www.ac-nantes.fr